

REUNION PUBLIQUE

JEUDI 6 JUIN 2024

Salle de la Tourmotte à Tournon

agglomération

Albertville
Allandaz
Beaufort
Bonvillard
Césarches
Ce vins
Cléry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Blay
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grésy-sur-Isère
Grignon
Hauteluce Les Saisies
La Bâthie
La Giettaz
Marthod
Mercury
Montailleur
Monthion
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pallud
Plancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésol
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venathon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron



Arlysère



L'HISTORIQUE DE L'AERODROME



- 1962 : **création de l'Aérodrome** par l'Aéroclub à Ste Hélène sur Isère
- 1972 : l'Aérodrome implanté sur son emplacement actuel à Tournon
- 1992 : phase de travaux importante -> **réalisation de la piste en enrobés** dans le cadre des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville
- Juin 2000 : création d'un Syndicat Intercommunal entre les communes d'Albertville, de Frontenex, de Notre Dame des Millières et de Tournon, dénommé « **le Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome de la Combe de Savoie** » (SIACS) afin d'assurer la gestion de l'Aérodrome
- Octobre 2001 : le SIACS devient le **Syndicat Intercommunal Mixte de l'Aérodrome de la Combe de Savoie** (SIMACS) regroupant la commune d'Albertville et la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie
- 22 janvier 2018 : l'Aérodrome reçoit l'appellation officielle « **Aérodrome d'Albertville-Général Pierre Delachenal** »
- 1^{er} janvier 2019 : **transfert de l'Aérodrome à l'Agglomération Arlysère** et dissolution du SIMACS



LES USAGERS DE L'AERODROME



- Les usagers basés sur l'Aérodrome :
 - **27 propriétaires privés** d'aéronefs en stationnement sur l'Aérodrome
 - **16 aéronefs** appartenant à **des exploitants**
 - **55 aéronefs administrativement basés** sur l'Aérodrome (physiquement non présents)

 - **5 sociétés, 7 associations, 1 entreprise individuelle**
 - **3 propriétaires privés de hangar**
 - **9 détenteurs de baux emphytéotiques**
 - **1 hangar géré et loué dans le cadre de la DSP**
 - **1 convention d'occupation du domaine public**
 - **2 baux à construction dont 1 géré et loué via la DSP**

- **Les usagers extérieurs** (pilotes en transit, pilotes en formation, pilotes en destination)



L'ACTIVITE DE L'AERODROME

Notamment :



- **AEROCLUB (1962)** : L'activité de l'Aéroclub est principalement la mise à disposition de ses avions auprès de ses membres et la formation des pilotes. Le Brevet d'Initiation Aéronautique est une formation homologuée par l'Education nationale, elle est destinée principalement aux lycéens -> partenariat avec le Lycée Jeanne d'Arc à Albertville et le Lycée Perrin d'Ugine - Accueil d'une trentaine d'élèves souhaitant passer le BIA
- **LES AILES ANCIENNES (1984)** : L'association contribue à la rénovation et au maintien de navigabilité des aéronefs anciens et historiques. Cette association transmet aux jeunes un savoir et une culture d'exception sur la mécanique et l'histoire aéronautique Française
- **SAF (1990)** : entretien, préparation des hélicoptères pour le secours notamment – Missions principales de service public
- **ACARA (1977)** : association de propriétaires
- **SOCIÉTÉS XX AILES ET ULM GRAND ARC** : Formation de pilotes ULM accessible et économique dès 15 ans
- **X AERO TRAINING** : formation des pilotes professionnels d'hélicoptères, formation en simulateur d'hélicoptères
- **LE PIPER PUB** : restaurant
-





- **Gestion directe** du SIACS puis du SIMACS jusqu'à décembre 2018

- 29 mai 2018 : **contrôle CHEA**



- 29 mai 2018 : **contrôle CHEA** : 9 écarts dont 2 significatifs
 1. Respect des dégagements aéronautiques -> rétablissement des servitudes
 2. Bande de piste et voies de circulation -> coupe de végétation en bord de piste
 3. Postes de stationnement destinés aux hélicoptères -> refonte global des points de stationnements
 4. Marques de seuil de piste -> modification des marques du seuil décalé
 5. Point d'arrêt intermédiaire -> modification de la marque de point d'arrêt
 6. Marque axiale de voie de circulation -> reprise du balisage par marquage dans sa globalité après traitement des fissures
 7. Panneau d'identification de piste -> mise en place du panneau
 8. Information aéronautique -> mise à jour des informations dans le cadre du transfert de l'Aérodrome au niveau intercommunal
 9. Entretien des infrastructures -> rédaction et mise en application d'un MANEX (Manuel d'exploitation de l'Aérodrome) sur les récurrences d'entretien et procédures de maintenance



- En 2018, suite au contrôle de la DGAC, commande d'un **Audit de fonctionnement organisationnel et opérationnel de l'Aérodrome par le SIMACS** – Conclusions le 9 octobre 2018
- Suite à l'audit, constat :
 - Besoin de modifier l'infrastructure pour l'adapter aux évolutions et aux contraintes réglementaires et opérationnelles -> **mise en œuvre du Plan d'Actions Correctives suite au contrôle CHEA**
 - Constat de la part des élus de la nécessité d'avoir des compétences particulières pour gérer ce type d'équipements -> **absence de personnel qualifié au sein de la collectivité**

Préconisation : La gestion déléguée de l'Aérodrome paraît le mode de gestion qui semble le mieux adapté pour ce service public et les missions qu'il recouvre





- En application des dispositions de l'article L.5216-6 du CGCT, la CA Arlysère est substituée, de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce, au SIMACS inclus en totalité dans son périmètre -> en conséquence, le **SIMACS est dissout** (arrêté préfectoral du 18 décembre 2018)
- 1^{er} janvier 2019 : **transfert de la responsabilité administrative et économique de l'Aérodrome à la CA Arlysère**
- 2019-2020 : besoin de la collectivité d'être accompagnée dans cette prise de compétence – **contrat de prestation de services** avec GEMILIS AERO -> missions réalisés : mise en œuvre du Plan d'Actions Correctives suite au contrôle de la DGAC, entretien des dégagements de piste, ...





- Délibération n°45 du 5 novembre 2020 : désignation de la **Société GEMILIS AERO** pour la gestion de l'Aérodrome pour une durée de 3 ans et 4 mois à compter du **1^{er} janvier 2021 -> 30 avril 2024**
- **Principales prestations déléguées :**
L'accueil du public et des aéronefs, la perception des taxes et redevances, la surveillance de l'infrastructure, le contrôle du respect des règles, la sûreté de l'installation, l'entretien courant, l'information aéronautique (Notam,...), l'animation de la plate-forme pour son développement en lien avec les structures basées,...

Année 2024 : Procédure de renouvellement de la DSP



LE PROJET DE RESTRUCTURATION



- **Problème de sécurité** : obligation de séparation géographique de l'activité avions et de l'activité hélicoptères
- **Mise en conformité des réseaux secs et humides**
- **Restructuration et intégration de la Zone d'activités de l'Aérodrome dans l'environnement**, en intégrant les problématiques d'inondabilité
- **Prise en compte des nuisances sonores** : travail en étroite collaboration avec les services d'Etat



PRESENTATION DU PROJET SAF